

ÉNERGIE

TITRE PRO BAC+2 CHARGE D'AFFAIRES EN RENOVATION ENERGETIQUE DU BÂTIMENT

" Je veux être acteur de la transition énergétique du secteur bâtiment... "

CONTACT

contact.sca-jeune@grenoble.cci.fr
04 76 28 26 98

PUBLIC

Il faut être **âgé de 15 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage.
Adultes en reconversion et demande de VAE (sous certaines conditions voir au dos).

PREREQUIS

Pour un accès en apprentissage

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC, BAC PRO ou Titre).

Aucune limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé.

Pour un accès en formation continue

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (BAC, BAC PRO ou Titre).

DUREE ET MODALITE DE LA FORMATION

Formation de 1350 heures sur 2 ans.
Alternance : 2 semaines sur 4 en centre de formation.
Classe de 12 alternants maximum.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Salles de cours équipées
Centre de ressources : documentations, annales, sujets d'examens.
Salles informatiques
Logiciels et appareils de mesures professionnels
Toute une partie de la formation s'effectue en mode projet transversal
Atelier d'électricité équipé

NATURE DU DIPLOME

Titre homologué de niveau 5 de [RNCP 34158](#).

Et après : POURSUITE DE FORMATION ET DEBOUCHES

Le chargé d'affaires en rénovation énergétique du bâtiment est un professionnel spécialiste de l'évaluation thermique et énergétique, capable de traiter la chaîne « analyse, conception mise en œuvre » d'un projet de rénovation.

Type d'emplois accessibles :

- Chargé d'affaires en rénovation énergétique de bâtiments
- Technico-commercial en rénovation énergétique des bâtiments
- Coordonnateur de projet de rénovation énergétique de bâtiments
- Technicien-conseil en rénovation énergétique des bâtiments
- Conseiller en économies d'énergie des bâtiments

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Bloc 1 : Réaliser l'état des lieux initial d'un bâtiment en vue d'un projet de rénovation énergétique

- Réaliser l'état des lieux de la structure, de l'enveloppe et des systèmes du bâtiment existant
- Réaliser l'état des lieux énergétique et environnemental du bâtiment existant

Bloc 2 : Conseiller le client sur un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment

- Etablir les scénarios d'amélioration et de rénovation énergétique d'un bâtiment
- Estimer les travaux et élaborer la meilleure rentabilité financière
- Présenter une offre technique et commerciale et accompagner le maître d'ouvrage

Bloc 3 : Préparer et suivre la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment

- Rédiger la notice descriptive des ouvrages d'un projet de rénovation énergétique
- Planifier et organiser un chantier de rénovation énergétique d'un bâtiment
- Suivre la réalisation des travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment

MATIERES ENSEIGNEES

- Le cadre général d'un projet en rénovation énergétique du bâtiment
- Technologie, matériaux de construction et rénovation
- Technologie des équipements
- Conception et étude d'un projet de rénovation
- Préparation, organisation et réalisation du chantier
- Communication, management outils scientifiques et graphiques

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :

- d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION

Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.
Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés.
Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation. (conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

CANDIDATURE ET DELAI D'ACCES

Vous pouvez candidater à partir du mois de janvier jusqu'au 30 novembre en vous connectant sur notre site : www.imt-grenoble.fr onglet CANDIDATER.

Ce qui vous permet de bénéficier d'offres de contrats de nos entreprises partenaires.

Le démarrage de la formation se fera sur le 1^{er} trimestre de l'année.
Inscription sous réserve de place disponibles à la signature d'un contrat avec un employeur.
Le calendrier sera fourni après inscription définitive.
Le Service Conseil Alternance de l'IMT accompagne les jeunes et les entreprises dans la signature d'un contrat d'apprentissage.

COUT DE LA FORMATION

Formation gratuite et rémunérée sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.
Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.

FORMATION CONTINUE

Contrat de professionnalisation possible.
Salarié (CPF de transition), demandeur d'emploi et financement propre (CPF)...
Nous contacter pour un devis
contact.sca@grenoble.cci.fr

HÉBERGEMENT

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI.

Une superficie d'environ 3 500 m² :

- 2 niveaux sont réservés à la colocation, soit 4 appartements de 4 personnes avec kitchenette et coin repas,
- les 6 autres niveaux sont répartis en chambres simples, doubles ou multiples, avec des pièces d'eau et coin bureau,
- des chambres individuelles sont également prévues pour personne à mobilité réduite.

-Un accès Wifi gratuit.
-Un espace détente /salon télévision à chaque étage.
-Un accueil bagagerie au rez-de-chaussée.

RESTAURATION

La restauration comprend :

- 1 self,
- 1 cafétéria,
- 1 espace bar pour les petits déjeuners et cafés.

Ouverture également pour les internes en soirée.

HANDICAP / ACCESSIBILITÉ

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Des chambres individuelles à l'hébergement sont prévues pour personne à mobilité réduite.
Pour plus d'informations merci de consulter notre site, rubrique formation et handicap.



LES TAUX ET RATIOS

Les taux et les ratios de la formation sont disponibles sur site de l'IMT - Rubrique Taux et Ratios.